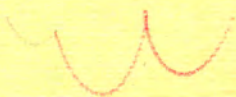


UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

INSTITUT
D'ÉTUDES
POLITIQUES



1965-1966



Présentation de l'Institut d'Études Politiques

I — STATUT ET ROLE DES INSTITUTS D'ETUDES POLITIQUES

Les Instituts d'Études Politiques sont des instituts d'université créés par l'Ordonnance du 9 octobre 1945 et régis par le décret du même jour. Il existe actuellement sept établissements de ce genre auprès des Universités d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Paris, Strasbourg et Toulouse (1). L'Institut d'Études Politiques de Paris succède à la célèbre Ecole libre des Sciences Morales et Politiques fondée en 1871 par Emile BOUTMY; les centres de province ont été institués de 1945 à 1956.

En même temps que les Instituts d'Études Politiques, l'Ordonnance du 9 octobre 1945 a créé l'Ecole Nationale d'Administration et la Fondation Nationale des Sciences Politiques à laquelle est administrativement rattaché l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Les Instituts d'Études Politiques sont gérés par un Conseil de Perfectionnement présidé par le Recteur de l'Académie et composé à parité de professeurs des Facultés de Droit et des Sciences économiques et de professeurs des Facultés des Lettres et Sciences humaines ainsi que de personnalités nommées par le Ministre de l'Éducation Nationale. Ils sont administrés par un Directeur nommé par arrêté du Président du Gouvernement et du Ministre de l'Éducation Nationale sur présentation du Conseil de Perfectionnement.

Au sein de l'Enseignement supérieur, les Instituts d'Études Politiques ont reçu une triple mission :

1° Ils complètent et coordonnent les enseignements des Facultés de Droit et des Sciences économiques et des Lettres

(1) Il existait également un I.E.P. à l'Université d'Alger avant le 1^{er} juillet 1962. Le IV^e Plan prévoit la création de deux nouveaux instituts à Lille et à Rennes.

et **Sciences humaines**, en matière politique, économique et sociale (Art. 1 du R. A. P. du 9 octobre 1945). Sur une base **interdisciplinaire**, leur scolarité répond donc à un double but :

a) Assurer, en trois ans, la formation politique, économique, administrative et sociale des élèves qui se destinent à l'administration du secteur public, semi-public et privé (dans ce dernier cas, la scolarité pourra être utilement prolongée par la préparation du Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises);

b) Dispenser aux étudiants, ingénieurs et cadres en deux ou trois ans selon qu'ils sont déjà ou non titulaires d'une licence d'enseignement supérieur ou d'un titre équivalent, un enseignement complémentaire dans les matières ci-dessus énumérées.

Dans les deux cas, les programmes des Instituts d'Etudes Politiques comportent des cours et conférences destinés à assurer une formation de base et à éclairer, en même temps, les principaux aspects de l'actualité. Les professeurs et maîtres de conférences sont recrutés parmi les spécialistes issus de l'Université, de l'Administration, de l'Armée, des Syndicats ou des Affaires. Les méthodes pédagogiques combinent l'enseignement théorique et l'enseignement pratique (conférences de méthode, séminaires, études de cas...). Les Instituts d'Etudes Politiques délivrent, en fin de scolarité, aux élèves qui ont satisfait aux conditions posées par le règlement, un **Diplôme équivalent à une licence d'enseignement supérieur**. Ils sont les seuls Instituts d'Université habilités à conférer un titre de cette nature (suffisant à justifier, notamment, la candidature au 1^{er} concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration). Ce privilège leur confère un statut à part et un rang particulier parmi les établissements de cette catégorie.

2° **Ils préparent les candidats aux concours administratifs** et, notamment, aux concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et aux concours d'accès aux fonctions de catégorie « A » (tels que les concours de recrutement des Attachés d'administration centrale et des Attachés d'administration universitaire et d'intendance...). Ils organisent **des stages de formation et de perfectionnement** à l'intention des fonctionnaires et participent à la promotion sociale de la fonction publique. Ils sont amenés à élargir cette

forme d'activité dans le cadre de la coopération technique avec l'outre-mer et avec l'étranger.

3° **Ils contribuent au développement de la documentation et de la recherche** dans le domaine des Sciences politiques, sociales et administratives. A cette fin, l'Institut d'Etudes Politiques de Paris bénéficie du concours de la Bibliothèque et du Centre de Documentation de la Fondation Nationale des Sciences politiques. Mais d'autres instituts, notamment à Bordeaux, Grenoble et Lyon, disposent de Bibliothèques et de Centres de Documentation plus récemment créés.

L'existence de ces Centres permet le développement de la recherche individuelle et collective. Celle-ci mêle intimement enseignants et chercheurs dans le cadre des séminaires de « **3^e Cycle** ». Ainsi fonctionne, depuis le 1^{er} octobre 1956, à Paris, un Cycle supérieur d'Etudes politiques organisé par la Fondation Nationale des Sciences politiques. Des « 3^e Cycles » spécialisés ont été également institués à Aix-en-Provence (sur l'Afrique du Nord), à Bordeaux (sur l'Afrique Noire), à Strasbourg (sur l'Allemagne) et à Grenoble. Ce dernier fonctionne régulièrement depuis octobre 1963.

II — PRINCIPALES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Créé par le décret du 4 mai 1948, l'Institut d'Etudes Politiques a remplacé le Centre Universitaire d'Etudes administratives et politiques qui fonctionnait depuis 1946 à l'Université de Grenoble sous la direction de M. le Professeur JEANNENEY, puis de M. le Professeur MATHIOT.

Parmi les sept Instituts d'Etudes Politiques établis auprès des Universités françaises, celui de Grenoble a été l'un des premiers installés en province. Il offre un cadre approprié à la **décentralisation** de l'enseignement, de la documentation et de la recherche en matière de Science politique. Et il permet, à tous les niveaux, la poursuite en Dauphiné d'études qui, naguère, ne pouvaient être entreprises qu'à Paris. Comme tous les établissements de ce genre, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble apporte aux étudiants français

et étrangers les éléments d'une culture politique, administrative, économique et sociale. Son enseignement complète de la manière la plus vivante et la plus utile celui de la Faculté de Droit et des Sciences économiques et de la Faculté des Lettres et Sciences humaines avec lesquelles il forme un « complexe » consacré au développement des sciences sociales. Mais il permet également aux élèves désireux de recevoir une **formation interdisciplinaire** d'accomplir en trois ans une scolarité qui les dispense d'autres études parallèles et qui est sanctionnée par un titre équivalent à une licence d'enseignement supérieur.

L'originalité de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble tient à de nombreux titres que ses premières années de fonctionnement, sous la direction de M. le Professeur MATHIOT, lui ont définitivement acquis.

1° La première particularité de cet établissement a été d'appeler à enseigner pour la première fois en province, à côté des professeurs de l'Université de Grenoble, des maîtres issus des universités voisines (Aix, Genève, Lyon...) et de l'Université de Paris, des membres des Grands Corps de l'État et des administrations centrales, des syndicalistes et des hommes d'affaires. Ainsi, chaque année, le corps enseignant de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble compte un certain nombre de professeurs à l'Institut d'Études Politiques de Paris.

2° L'originalité de l'Institut tient également à la présence parmi ses élèves et ses auditeurs d'une très forte proportion d'**étudiants étrangers**. Ce phénomène, propre à l'Université de Grenoble, offre aux élèves, en même temps que des contacts enrichissants, une occasion exceptionnelle d'élargir leurs préoccupations respectives.

3° Depuis sa création, l'Institut d'Études Politiques de Grenoble entretient avec l'**Ecole Nationale d'Administration** des relations particulièrement étroites. Il accueille chaque année un contingent d'élèves de l'E.N.A. venus parfaire leur formation économique et juridique. Et à compter d'une date plus récente, il assure le fonctionnement d'un Cycle préparatoire au 2° concours d'entrée pour les bénéficiaires des facilités de préparation, au titre de la promotion sociale et administrative. La construction d'une « Maison de l'E.N.A. » destinée à abriter ces stagiaires matérialisera

prochainement, sur le Domaine Universitaire de Saint-Martin-d'Hères - Gières, cette collaboration.

4° L'Institut d'Études Politiques de Grenoble ménage le même accueil aux stagiaires de l'**Administration scolaire et universitaire, et de l'intendance**. Il est le siège de l'un des trois premiers Instituts de préparation à l'Administration scolaire et universitaire (I.P.A.S.), créés en 1962 auprès des Instituts d'Études Politiques en vue de former les cadres des services administratifs extérieurs de l'Éducation nationale. Cet I.P.A.S. doit être prochainement transformé en **Institut de Préparation à l'Administration générale** (I.P.A.G.).

5° Dans une autre perspective, l'Institut ne cesse de développer ses relations avec la **Fondation Nationale des Sciences Politiques**. Inaugurée au niveau de la documentation par M. le Professeur LAVAU, cette collaboration a permis en 1963 l'organisation en commun d'un Colloque sur « la Planification comme processus de décision », dont les travaux ont fait l'objet du Cahier n° 140 de la Fondation. Elle s'est renforcée en 1963-64 à l'occasion de la mise en place d'un « 3° Cycle » de Science Politique et Administrative.

6° Ainsi, l'Institut d'Études Politiques de Grenoble s'attache à développer au maximum la documentation et la recherche. Il dispose d'une Bibliothèque et d'un Centre de Documentation. Et il possède un **Centre d'étude et de recherche sur l'Administration et l'Aménagement du territoire**. Constitué sur une base interdisciplinaire, ce centre anime trois séminaires de 2° et 3° cycles, réunit une documentation spécialisée et sert de cadre à des recherches collectives. Il a déjà suscité plusieurs publications (notamment les Cahiers 135 et 140 de la Fondation Nationale des Sciences Politiques). En 1965-66 son programme de recherche portera sur l'expérience française de régionalisation, le développement du phénomène urbain et le regroupement des centres de décision.

Un deuxième centre d'étude et de recherche sera créé cette année en **sociologie politique**. Il animera des séminaires de 2° et 3° cycles et suscitera de nouvelles études sur les attitudes politiques, la théorie des groupes et la vie politique italienne.

— Science administrative, par MM. Bernard GOURNAY et Charles ROIG;

— Les forces politiques en France, par M. Maurice DUVERGER;

— Les machines et le machinisme, par MM. Aurel DAVID et Lucien MEHL.

Dans le cadre du séminaire de Science Administrative, quelques séances seront dirigées au cours de l'année par M. Bernard GOURNAY, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, Directeur d'étude et de recherche à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, et par M. Daniel PEPY, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Président de l'Association pour le développement de la Science Politique européenne.

Enfin, les élèves du 3^e Cycle disposent, dans le cadre du Centre de Documentation, d'une salle spécialisée en matière de science administrative et d'aménagement du territoire. Ils peuvent, sous certaines conditions, être admis comme rapporteurs-adjoints des commissions de planification du Comité d'Expansion économique de l'Isère.

D) Sanction.

Les études de 1^{re} année sont sanctionnées par la soutenance d'un dossier résumant l'ensemble des travaux de séminaire et l'état de la recherche personnelle entreprise par chaque élève.

A la fin de la 2^e année d'étude, les élèves ayant satisfait aux conditions posées par le règlement peuvent postuler le **diplôme supérieur de recherches et d'études politiques** accordé par le Comité de Direction de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et visé par le Ministre de l'Education nationale. Ce diplôme est délivré après la soutenance d'un mémoire.

Les élèves qui désirent présenter et soutenir une thèse de 3^e Cycle, mention « études politiques » auprès de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris (décret du 19 avril 1958), doivent nécessairement accomplir deux années d'études à Paris.

Les élèves qui désirent présenter et soutenir une thèse de 3^e Cycle, mention « science administrative » à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Grenoble (décret du

26 juin 1963), doivent nécessairement s'inscrire pendant deux ans en doctorat de spécialité dans cette faculté (voir ci-dessous). Les élèves qui entendent présenter et soutenir une thèse de 3^e Cycle à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Grenoble (décret du 7 décembre 1964) doivent remplir les mêmes conditions (voir ci-dessous).

II. — RATTACHEMENT A LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES (Décret du 26 juin 1963) Mention « Science-administrative ».

A) Conditions d'admission.

L'admission est prononcée par décision du Doyen de la Faculté, sur proposition de la commission compétente et sur avis du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques. Elle a lieu sur titres. La licence ou un titre équivalent sont en principe requis; mais aucun diplôme n'y donne automatiquement droit.

La demande doit être adressée au Directeur de l'Institut avant le 15 octobre. Les candidats doivent fournir les mêmes pièces que celles exigées pour le 3^e Cycle de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (voir I).

B) Organisation des études.

La durée normale des études est de 2 années (15 octobre-30 juin), consécutives ou non.

La première année est consacrée à l'étude des aspects généraux de la spécialité. Elle implique la participation régulière à un séminaire hebdomadaire de science administrative. La 2^e année est consacrée à l'élaboration de la thèse de Doctorat de spécialité.

C) Programme de l'année universitaire 1965-66 (1^{re} année).

— **Séminaire de Science administrative** : sous la direction de MM. Pierre BOLLE, Lucien NIZARD et Charles ROIG (le phénomène de la régionalisation et les centres de décision).

Dans la ville où est née la « collaboration Université-Industrie », l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble cherche à promouvoir **la coopération Université-Administration**. Celle-ci s'épanouit à travers les activités du Centre de Formation Administrative, les relations avec l'Administration régionale, départementale et locale et s'affirme progressivement avec le développement de la recherche en **Science Administrative**. Ce faisant, l'Institut contribue à ouvrir l'Université de Grenoble sur le monde extérieur et favorise le décloisonnement de la société qui l'entoure.

Actuellement, l'activité de l'Institut est freinée du fait de l'exiguïté des locaux dont il dispose. En 1964-65, ses 650 élèves et stagiaires ont dû travailler dans des bâtiments destinés à 250 étudiants !

Mais à la rentrée d'octobre 1966, l'Institut s'installera sur **le Domaine Universitaire de Saint-Martin-d'Hères - Gières** dans un bâtiment situé à proximité de la Faculté de Droit, de la Faculté des Lettres et de la Bibliothèque Universitaire. Avec eux, il formera un vaste « complexe des Sciences sociales » qui n'aura pas d'équivalent dans les universités françaises. Une deuxième tranche de travaux devra abriter, ultérieurement, ses centres de documentation et de recherche.

Alors seulement, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble pourra pleinement répondre à la mission qu'il assume en matière de décentralisation et jouer, par rapport à « la rue Saint-Guillaume », le rôle de « Sciences-Pô^{bis} » qu'il s'est depuis longtemps assigné.

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

1, rue Général-Marchand - Tél. : 44.17.68

Annexe : 2, place de l'Etoile - Tél. : 87.45.69

Créé par décret du 4 mai 1948, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble est l'un des sept Instituts d'Etudes Politiques existant en France. Il remplace, auprès de l'Université de Grenoble, le centre d'études administratives qui fonctionnait depuis 1946.

L'Institut d'Etudes Politiques a un triple objet :

1° Il dispense l'enseignement général des Sciences politiques sur une base interdisciplinaire et complète l'enseignement des Sciences sociales, économiques et humaines organisé dans le cadre des Facultés de Droit et des Lettres;

2° Il assure la préparation des étudiants et des fonctionnaires aux concours administratifs et, en particulier, aux concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration; il organise des stages de formation administrative et de perfectionnement pour les agents de l'Etat;

3° Il dispose d'un Centre de Documentation régional en matière politique, administrative, économique et sociale et collabore à la recherche en liaison avec la Fondation Nationale des Sciences politiques.

Conseil de Perfectionnement

	Président :
M. R. TREHIN,	Recteur de l'Académie, Président du Conseil de l'Université.
	Membres :
MM.	
J. MAILLET,	Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences économiques;
P. VEYRET,	Doyen de la Faculté des Lettres et Sciences humaines;
F. GAZIER,	Directeur de l'École Nationale d'Administration;
A. PAGE,	Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques;
J. CHARPENTIER,	Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques,
A. JOBERT,	Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines;
G. DURAND,	Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines;
L. NEEL,	Professeur à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Institut Polytechnique;
S. MEYER,	Trésorier-payeur général de l'Isère;
J. CHOMARD,	Inspecteur central des Impôts;
J. BERTHOIN,	Sénateur de l'Isère, ancien Ministre;
J.-L. SYLVAIN,	Président des Houillères du Bassin du Dauphiné, Président du Comité d'expansion économique de l'Isère;
F. CLEMENT,	Président-Directeur général des Ets Valisère;
G. NEVACHE,	Ancien élève diplômé de l'Institut, Chef de Cabinet de M. le Maire de Grenoble.

Directeur honoraire :

M. A. MATHIOT,	Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris, membre du Conseil Supérieur de la Magistrature.
----------------	--

ADMINISTRATION

Direction :

Directeur : M. QUERMONNE Jean-Louis, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.
 Directeur adjoint : M. ROBERT Jacques, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques, Directeur du Centre de Formation Administrative.
 Directeur de la Documentation : M. DUPUIS Paul, Collaborateur technique du C.N.R.S.
 Directeurs des Etudes : 1^{er} cycle, M. Claude LELEU; 2^e cycle, M. Jean MACHU; 3^e cycle, M. Pierre BOLLE.

Secrétaire général :

M. MARTIN Bernard, Attaché de Préfecture.

Secrétariat Institut :

Réception des élèves : Mlle SIMIAND, sténo-dactylographe.
 Auxiliaires : Mlle MIGEAT, Mlle X...
 Appariteur : M. CACCIARINI.

Secrétariat I.P.A.S. :

Chef du secrétariat : Mlle MARCHAL, Attachée d'Administration Universitaire.
 Auxiliaires : Mme AMOUROUX, Mlle ARMAND.
 Appariteur : M. X...

Réception :

1, rue Général-Marchand

Le Directeur reçoit chaque mercredi de 14 h à 15 h 30 ou sur rendez-vous
 Le Secrétaire général reçoit tous les jours de 10 h à 12 h.

Bureaux du Secrétariat :

1, rue Général-Marchand - Tél. : 44.17.68.

Le Secrétariat est ouvert de 11 h à 12 h et de 14 h à 16 h, sauf le samedi après-midi.

1966 le Diplôme au titre de la Section Economique et Financière en satisfaisant aux conditions suivantes : suivre une conférence hebdomadaire de Problèmes économiques, présenter un cours fondamental sur le financement de l'économie française et au moins deux cours à option à caractère économique et financier. En outre, les élèves exclusivement inscrits à l'Institut devaient suivre une conférence hebdomadaire d'institutions financières et comptabilité privée.

L'appartenance à cette nouvelle Section doit pouvoir offrir à ceux qui s'y engageront de meilleurs débouchés dans l'administration du secteur public industriel et commercial et du secteur privé. Il leur sera conseillé de compléter leurs études de Sciences Politiques par la préparation du Certificat d'aptitude à l'Administration des Entreprises auprès du Centre de Préparation à la gestion des Entreprises (1, rue Voltaire, Grenoble).

Ces différents conseils doivent être complétés par une considération d'ordre général. Il n'est pas nécessaire que le choix d'une section corresponde exactement aux options effectuées, le cas échéant, par les élèves dans d'autres établissements. Il serait déplorable que la Section Service Public accueille seulement les juristes, la Section Science Politique les littéraires et la Section Economique et Financière les économistes. Au contraire, il pourra être fort utile à un littéraire ou à un économiste de suivre la Section Service Public s'il désire préparer une carrière administrative et à un littéraire de suivre la Section Economique et Financière s'il veut se préparer à l'administration des affaires.

III — CONSEILS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Il est de tradition que les étudiants étrangers représentent une assez forte proportion des élèves de Sciences Politiques; c'est que le programme d'enseignement leur permet de mieux pénétrer la complexité des données de la société française contemporaine.

Trois possibilités sont offertes aux étudiants étrangers selon le temps de séjour dont ils disposent :

1° en **un an**, ils peuvent préparer le certificat d'Études Politiques à titre étranger, qui n'est pas un diplôme, mais une attestation prenant appui sur le travail d'une année et les résultats d'un examen. La nature même de ce certificat rend possible sa délivrance à des étudiants étrangers non titulaires d'une équivalence du baccalauréat.

2° en **deux ans**, ils peuvent préparer le diplôme de l'Institut à titre étranger, qui présente la valeur d'un diplôme d'Université. Cette préparation les dispense de l'examen de passage de fin de première année, lequel constitue souvent un redoutable barrage pour un élève encore insuffisamment familiarisé avec la langue française.

3° en **trois ans**, les étudiants étrangers peuvent, dans les mêmes conditions que leurs camarades français, prétendre au diplôme normal de l'Institut, qui est un diplôme d'Etat équivalent à une licence. Ce titre est particulièrement apprécié des étudiants francophones des pays africains, maghrébins ou asiatiques en voie de développement. En effet, le programme des enseignements comporte toujours chaque année un certain nombre de cours et séminaires qui leur sont particulièrement destinés.

A tous les étudiants étrangers, il faut conseiller :

a) de se débarrasser le plus vite possible des difficultés dues au mauvais usage de la langue française. Deux conférences de français sont organisées spécialement à leur intention à l'Institut même. Mais ils peuvent aussi s'adresser utilement au Comité de Patronage des Etudiants étrangers (Faculté des Lettres, place de Verdun) ou à l'Institut de Phonétique (annexe Très-Cloîtres).

b) s'ils hésitent entre la préparation du diplôme à titre étranger ou du diplôme d'Etat, de s'inscrire en 1^{re} année en vue de celui-ci et de se présenter à la session de juin à l'examen correspondant. Si le résultat de cet examen témoigne de leur niveau insuffisant, ils pourront présenter à la session de septembre les épreuves leur permettant de passer en 2^e année à titre étranger, la solution inverse se heurterait à des difficultés insurmontables.

PERSONNEL SCIENTIFIQUE

Le Corps Enseignant comprend :

- des Professeurs à la Faculté de Droit et des Sciences économiques;
- des Professeurs à la Faculté des Lettres et Sciences humaines;
- des Universitaires, des hauts fonctionnaires, et différentes personnalités spécialisées dans l'étude des problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains.

En outre, assurent totalement ou partiellement leur service à l'Institut d'Études Politiques :

Maître de Conférence :

M. NIZARD Lucien, Maître de Conférence-Agrégé des Facultés de Droit (Droit Public).

Maîtres-Assistants :

MM.

PREAU Pierre, Agrégé de l'Université (Géographie);
MACHU Jean, Agrégé de l'Université (Histoire);
PHILIBERT Michel, Agrégé de l'Université (Philosophie).

Assistants :

MM.

BOLLE Pierre, Diplômé d'Études Supérieures d'Histoire;
LELEU Claude, Diplômé d'Études Supérieures d'Histoire;
BREART DE BOISANGER Joseph, Diplômé d'Études Supérieures de Droit Public, Science Politique et Science économique, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble;
CHAPAL Philippe, Diplômé d'Études Supérieures de Droit public et de Science Politique, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble;
UZAN André, Diplômé d'Études Supérieures de Science Economique, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble;

MM.

Mme FREYSSINET Jacqueline, Diplômée d'Études Supérieures de Science Politique, Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Lyon;
BROUE Pierre, Diplômé d'Études Supérieures d'Histoire;
TOURNON Jean, Diplômé d'Étude et de Recherche de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'Université de Californie (Berkeley).
M. POTHET Lucien, Agrégé de l'Université (anglais).

Personnel du C.N.R.S. :

Chargé de recherche :

M. ROIG Charles, Docteur en Droit, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques d'Alger.

Collaborateurs techniques :

M. DUPUIS Paul, Licencié ès Lettres;
M^{lle} CAMAND Françoise, Licenciée ès Lettres, Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble.

IV. — PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

A) Premier cycle (1^{re} année)1^o Cours obligatoires.

Introduction à la Sociologie Politique (1), par M. Jean-Louis QUERMONNE, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques (cours commun avec la licence en droit).

Droit Constitutionnel et Institutions Politiques, par M. Lucien NIZARD, Maître de conférence, Agrégé de Droit public.

Principales méthodes et principaux mécanismes économiques, par M. Pierre-Henri DERYCKE, Maître de conférence, Agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences économiques (cours commun avec la licence de sociologie).

Histoire politique générale, par M. Jean MACHU, Agrégé de l'Université, Maître-Assistant d'Histoire.

Géographie économique et humaine, par M. Pierre PREAU, Agrégé de l'Université, Maître-Assistant de Géographie.

Les grandes œuvres de la pensée politique et sociale (1), par M. Michel PHILIBERT, Agrégé de l'Université, Maître-Assistant de Philosophie.

2^o Cours à option.

La France à l'Horizon 85, par M. Jacques-Olivier LECERF, Ancien élève des Ecoles Normale Supérieure et Nationale d'Administration.

La Société Américaine, par M. Jean TOURNON, Assistant de Sociologie politique.

L'U.R.S.S. depuis la Révolution d'octobre, par M. Pierre BROUE, Assistant d'Histoire.

Les Institutions Européennes, par M. Joseph BREART de BOISANGER, Assistant de Droit Public.

Sociologie politique de l'Afrique noire, par M. Jean ZIEGLER, Professeur à l'Institut Africain de Genève.

3^o Conférences hebdomadaires.

— **Conférence de méthode obligatoire**, sous la direction de Mme SILVESTRE et de MM. BRELLE, BROUE, CHANAL, GROSPERRIN, LELEU, MACHU et SILVESTRE.

Thèmes retenus pour l'année 1965-66 : la France, 1870-1958; l'Italie, 1870-1959; l'Afrique Noire, 1850-1961; la Grande-Bretagne, 1886-1951; Géographie économique de la France; la Grande-Bretagne et l'Italie; 6^o thème au choix du maître de conférence.

(1) Ce cours fait seulement l'objet d'une interrogation orale (affectée du coefficient 2) lors des épreuves d'admission.

Sous la direction de Mlle CAMAND, un groupe spécial réunira les élèves préparant le diplôme à titre étranger et le certificat d'études politiques à titre étranger.

Chaque élève est rigoureusement tenu de participer activement, dans le cadre du groupe auquel il est affecté, à une séance hebdomadaire de 1 h 30 (fixée, en principe, en début d'après-midi).

— **Conférences spécialisées (obligatoires** pour les élèves inscrits exclusivement à l'Institut; **facultatifs** pour les élèves inscrits parallèlement dans un autre établissement que la Faculté de Droit) :

— **Institutions politiques** : sous la direction de M. CHAPAL et M^{me} FREYSSINET, Assistants de Droit Public;

— **Economie politique** : sous la direction de MM. POTIER et UZAN, Assistants de Science Economique.

Les élèves **inscrits exclusivement à l'Institut** sont rigoureusement tenus de suivre trois conférences obligatoires de 1 h 30 par semaine. Ils sont automatiquement répartis entre les groupes par les soins du secrétariat dans la dernière semaine d'octobre.

Les élèves **inscrits parallèlement dans un autre établissement que la Faculté de Droit** peuvent suivre, à titre facultatif, une conférence d'institutions politiques ou une conférence d'économie politique ou les deux à la fois. Ils doivent, alors, en faire la déclaration au secrétariat lors de leur inscription; cette déclaration les oblige à fréquenter régulièrement la conférence spécialisée sur laquelle s'est porté leur choix.

Les élèves **inscrits parallèlement à la Faculté de Droit** ne sont admis à suivre une conférence spécialisée que s'ils ont obtenu du doyen de cette Faculté l'autorisation de remplacer l'une des deux séances d'enseignement pratique de la Faculté par une conférence organisée à l'Institut d'Études Politiques (art. 13 du décret du 10 juillet 1962).

Les élèves dont la participation à une conférence spécialisée est jugée satisfaisante **peuvent être dispensés** de subir l'épreuve écrite portant sur le cours fondamental correspondant. Dans ce cas, la note qui leur sera attribuée à l'examen de passage en 2^e année sera la note de conférence, à condition qu'elle soit au moins égale à 10/20.

B) Deuxième Cycle (2^e et 3^e années)**1^o Cours fondamentaux.**

Politiques économiques, par M. Jean HALPERIN, Administrateur à l'O.N.U., Professeur à l'Université de Zurich (cours obligatoire pour les sections Service public et économique et financière).

Problèmes sociaux actuels, par M. Jean-Marie ARNION, Directeur de la Population et de l'Aide sociale du département du Rhône.

Institutions politiques étrangères, par M. Jacques ROBERT, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques.

Science Administrative, par MM. Bernard GOURNAY, Conseiller Référendaire à la Cour des Comptes, Directeur d'étude et de recherche à la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Charles ROIG, Docteur en Droit, Chargé de recherche au C.N.R.S.

2^o Cours à option.

Révolutions structurelles et développement économique, par M. Jean MAILLET, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques.

Les machines et le machinisme, par M. Aurel DAVID, Docteur en Droit, avec le concours de M. Lucien MEHL, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.

L'Organisation des Nations-Unies, par M. Michel VIRALLY, Professeur des Facultés de Droit, Professeur à l'Institut Universitaire des Hautes études internationales de Genève.

Les données fondamentales des relations internationales, par M. Claude-Albert COLLIARD, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, Doyen honoraire de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques.

Le Marché Commun, par M. Armand SACLE, Sous-Directeur à la Direction de la concurrence - communautés européennes.

Les Forces politiques en France, par M. Maurice DUVERGER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, Directeur d'étude et de recherche à la Fondation nationale des Sciences Politiques.

L'Agriculture française, par M. André DAVID, Ingénieur général du Génie Rural.

Le Financement des investissements, par M. François DERUEL, Maître de conférence, Agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques.

La France et l'étalon-or, par M. Pierre LLAU, Maître de conférence, Agrégé à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques.

L'Economie Soviétique, par M. Pierre GEORGE, Professeur à la Sorbonne.

L'Islam, par le Général Pierre RONDOT, Directeur de l'Institut des Hautes Etudes Administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes, avec le concours de M. Henri de la BASTIDE, Professeur à l'École Nationale des Langues Orientales.

La Chine et le Tiers-Monde, par M. Philippe RICHER, Ancien élève de l'E.N.A., Conseiller des Affaires Etrangères.

N. B. — Les élèves de 2^e et 3^e années inscrits à l'I.P.A.S. (Section de préparation à l'Administration scolaire et universitaire et à l'Intendance peuvent présenter, à titre de cours à option, le cours d'Histoire de l'enseignement et des institutions scolaires en France professé dans le cadre de l'I.P.A.S.

3^o Séminaires.

Sociologie politique (Le Socialisme dans la France contemporaine), sous la direction de M. Jacques SOLE, Maître-Assistant d'Histoire à la Faculté des Lettres, et de Mme FREYSSINET, Assistant de Droit public.

L'Administration publique, sous la direction de MM. Joseph BREART de BOISANGER, Assistant de Droit public, et Bernard MARTIN, Secrétaire général de l'Institut d'Etudes Politiques, avec le concours de M. Camille CABANA, ancien élève de l'E.N.A., Sous-Préfet (ce séminaire est spécialement destiné aux futurs candidats aux concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration).

La V^e République, sous la direction de MM. Jacques ROBERT, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques, et Claude LELEU, Assistant d'Histoire.

L'Aménagement du Territoire, sous la direction de MM. Pierre BOLLE, Assistant d'Histoire, et Pierre PREAU, Maître-Assistant de Géographie économique et humaine.

Relations internationales (Relations internationales et opinion publique), sous la direction de MM. Jean CHARPENTIER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques, et Philippe CHAPAL, Assistant de Droit public.

Montée des jeunes et Promotion sociale, sous la direction de MM. André PAGE, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques, et Michel PHILIBERT, Maître-Assistant de Philosophie.

Le Secteur privé dans l'Economie française, sous la direction de MM. Roger VINCENT, Docteur en Droit, H.E.C., Directeur de la Banque « La Prudence », et André UZAN, Assistant de Science économique.

Les Secteurs public et semi-public dans l'Economie française, sous la direction de MM. GONON, Ancien élève de l'École Polytechnique, Directeur de La Mure-Union, et Lucien NIZARD, Maître de conférence, Agrégé de Droit public.

4^o **Conférences de Méthodes.**

a) Section « Service Public » :

— 2^o année :

Conférence obligatoire de préparation aux concours (1), par Mme M.-Th. PIERRE, Administrateur civil, ancien élève de l'E.N.A., et MM. J. BREART de BOISANGER, Assistant de Droit public, et Pierre BAGARRY, Cadre administratif au C.E.N.G.

Conférences spécialisées (obligatoires pour les élèves exclusivement inscrits à l'Institut, facultatives pour les autres) :

- **Droit administratif**, par MM. Paul LEROY, Chargé de cours à la Faculté de Droit et J. BREART de BOISANGER, Assistant de Droit public;
- **Institutions internationales et financières**, par MM. Philippe CHAPAL, Assistant de Droit public et G. FINKEL, Assistant à la Faculté de Droit.

Les élèves inscrits exclusivement à l'Institut sont tenus de participer à trois conférences hebdomadaires. Les élèves inscrits parallèlement dans un autre établissement doivent suivre obligatoirement la conférence de préparation aux concours. Ils peuvent, également suivre, à titre facultatif, une ou deux conférences spécialisées. Ils doivent alors en faire la déclaration au secrétariat à l'occasion de leur inscription. Toutefois, les élèves inscrits parallèlement à la Faculté de Droit ne sont admis à suivre une conférence spécialisée que s'ils ont obtenu du doyen l'autorisation de remplacer l'une des deux séances d'enseignement pratique de la Faculté par une conférence organisée à l'Institut d'Études Politiques (art. 13 du décret du 10 juillet 1962).

— 3^o année :

Conférence obligatoire de commentaire de texte, par MM. Pierre CHEVALLIER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques; Michel PHILIBERT, Maître-Assistant de Philosophie, et Jean CHAU-CHEYRAS, Assistant à la Faculté des Lettres.

Séminaire obligatoire (voir liste ci-dessus). N. B. - Le séminaire sur l'Administration Publique est particulièrement destiné aux futurs candidats aux concours d'entrée à l'École Nationale d'Administration.

(1) Les élèves de nationalité étrangère peuvent remplacer cette conférence par la conférence sur les problèmes du Tiers-Monde organisée dans le cadre de la Section Science Politique.

b) Section « Science Politique » :

— 2^o année :**Conférence obligatoire**, au choix :

- **Problèmes politiques contemporains**, par MM. Jean MACHU, Maître-Assistant d'Histoire et Pierre BROUE, Assistant d'Histoire;
- **Problèmes du Tiers-Monde**, par M. G. PEISER, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques.

Conférences spécialisées (obligatoires pour les élèves exclusivement inscrits à l'Institut, facultatives pour les autres) :

- **Méthodes des Sciences Sociales**, par MM. Claude LELEU, Assistant d'Histoire et Paul DUPUIS, Directeur de la Documentation;
- **Langues vivantes** (voir ci-dessous).

— 3^o année :

Conférence obligatoire de commentaire de texte, par M. Jean TOURNON, Assistant de Sociologie Politique.

Séminaire obligatoire (voir la liste ci-dessus).

c) Section « Economique et Financière » :

Conférence obligatoire de Problèmes économiques, par MM. Alain ANIZON, Diplômé d'études supérieures de Science économique, chargé de recherche au Comité d'Expansion économique de l'Isère et François CAPRONNIER, Docteur ès Science Economique, Adjoint économique et administratif aux Ets Merlin-Gerin.

Conférences spécialisées (obligatoires pour les élèves exclusivement inscrits à l'Institut, facultatives pour les autres) :

- **Méthode des Sciences Economiques**, par M. André UZAN, Assistant de Science économique;
- **Principes de comptabilité privée et institutions financières**, par MM. BETHOUX, Assistant à l'Institut d'Études Commerciales et Philippe CHAPAL, Assistant de Droit Public.

— 3^o année :

Conférence obligatoire de commentaire de texte (voir section Service public);

Séminaire obligatoire (voir liste ci-dessus).

A titre transitoire, les élèves exclusivement inscrits à l'Institut effectuant en 1965-66 leur 3^o année dans la section économique et financière sont tenus de suivre obligatoirement la **Conférence de Méthode des Sciences économiques** instituée à partir de 1965-66 dans le cadre de la 2^o année.

N. B. — Les élèves dont les études parallèles feraient obstacle à la fréquentation régulière de la conférence de Commentaire de Texte en 3^e année peuvent solliciter exceptionnellement du Directeur des Etudes l'autorisation de la suivre en 2^e année.

LANGUES VIVANTES :

Allemand : M. REBRION, Agrégé de l'Université.

Anglais : MM. RABY et POTHET, Agrégés de l'Université, Assistants à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

Espagnol : M. BONNEVILLE, Maître de conférence à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

Italien : M. GOURSONNET, Agrégé de l'Université, Maître-Assistant à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

Russe : M. POGARIELOFF, Agrégé de l'Université.

Français : M. CHAUCHEYRAS, Agrégé de l'Université, Assistant à la Faculté des Lettres et Sciences humaines (cette conférence est destinée aux étudiants étrangers; elle a pour objet de les initier au vocabulaire politique, économique et social et de les préparer à suivre les enseignements donnés en français).

N. B. — L'assiduité aux conférences de langue vivante est **rigoureusement obligatoire** pour tous les élèves exclusivement inscrits à l'Institut (sauf empêchement constaté par le Directeur des études du fait des horaires de l'Institut pour les autres langues que l'anglais); elle est très vivement recommandée à l'ensemble des élèves. Les élèves de **3^e année de la Section Science politique** peuvent remplacer l'interrogation portant sur une deuxième langue prévue au règlement des examens par une note de conférence correspondante. Les élèves de 1^{re} année de nationalité étrangère sont tenus obligatoirement de suivre la conférence de Français, sauf autorisation expresse du Directeur des Etudes, sur avis de M. CHAUCHEYRAS.

CHAPITRE III

**CYCLE SUPÉRIEUR D'ÉTUDES POLITIQUES
ET ADMINISTRATIVES
(3° CYCLE)**

Depuis 1963, fonctionne à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble un Cycle supérieur d'Études Politiques et Administratives. Comme les années précédentes, ce 3° Cycle comportera en 1965-66 un double rattachement à la Fondation Nationale des Sciences Politiques et à la Faculté de Droit et des Sciences économiques. En outre, sous certaines conditions, il bénéficiera d'un nouveau débouché à la Faculté des Lettres et Sciences humaines.

**I. — RATTACHEMENT A LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES.**

A) Conditions d'admission.

L'admission est prononcée par le Comité de direction du Cycle supérieur d'Études Politiques de la Fondation, sur proposition du Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble. Elle a lieu sur titres. Une licence ou un diplôme équivalent sont en principe requis. Mais aucun titre n'y donne automatiquement droit.

La demande doit être adressée au Directeur de l'Institut avant le 15 juin (pour la session de juin) ou avant le 15 octobre (pour la session d'octobre). Le candidat doit fournir :

- un curriculum vitae retraçant de façon précise l'évolution de ses études;
- la copie certifiée conforme de ses diplômes avec indication des mentions ou des moyennes obtenues;
- l'orientation des études et des recherches que le candidat se propose d'entreprendre.

B) Organisation des études.

La durée normale des études est de deux années (15 octobre-30 juin). Les deux années consécutives peuvent être effectuées à Grenoble dans deux spécialités : **Science administrative** et **Sociologie politique**. Sous certaines conditions, la deuxième année peut être entreprise à Bordeaux, Paris ou Strasbourg. En outre, des auditeurs peuvent être admis sur autorisation du Directeur de l'Institut.

Au cours de la première année, les élèves doivent suivre un Séminaire de théorie et méthode ainsi que deux séminaires spécialisés (science administrative et sociologie politique). Ils doivent choisir, au plus tard le 1^{er} janvier, un sujet de recherche individuelle susceptible d'être converti en mémoire pendant la deuxième année d'études. Celle-ci comporte, en outre, la même obligation d'assiduité aux séminaires.

A la fin de la 1^{re} année, chaque candidat doit établir un dossier regroupant ses travaux de l'année et contenant un rapport sur l'état de sa recherche personnelle. La soutenance de ce dossier devant un jury présidé par un Directeur d'étude et de recherche de la Fondation Nationale des Sciences Politiques détermine les conditions d'accès en 2^e année.

C) Programme de l'année universitaire 1965-66.

Directeur des études : M. Pierre BOLLE.

— **Séminaire de théorie et méthode** : Sous la direction de MM. Jean-Louis QUERMONNE (théorie politique) et Claude LELEU et Paul DUPUIS (méthode des sciences sociales);

— **Séminaire de Science administrative** : Sous la direction de MM. Pierre BOLLE, Lucien NIZARD et Charles ROIG (le phénomène de la régionalisation et les centres de décision);

— **Séminaire de Sociologie politique** : Sous la direction de M^{me} Françoise BILLON-GRAND et de M. Jean TOURNON (la confrontation des intérêts).

En outre, les élèves de 3^e cycle sont invités à suivre particulièrement les cours suivants inscrits au programme du 2^e cycle :

— Science administrative, par MM. Bernard GOURNAY et Charles ROIG;

— Les forces politiques en France, par M. Maurice DUVERGER;

— Les machines et le machinisme, par MM. Aurel DAVID et Lucien MEHL.

Dans le cadre du séminaire de Science Administrative, quelques séances seront dirigées au cours de l'année par M. Bernard GOURNAY, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, Directeur d'étude et de recherche à la Fondation Nationale des Sciences Politiques, et par M. Daniel PEPY, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat, Président de l'Association pour le développement de la Science Politique européenne.

Enfin, les élèves du 3^e Cycle disposent, dans le cadre du Centre de Documentation, d'une salle spécialisée en matière de science administrative et d'aménagement du territoire. Ils peuvent, sous certaines conditions, être admis comme rapporteurs-adjoints des commissions de planification du Comité d'Expansion économique de l'Isère.

D) Sanction.

Les études de 1^{re} année sont sanctionnées par la soutenance d'un dossier résumant l'ensemble des travaux de séminaire et l'état de la recherche personnelle entreprise par chaque élève.

A la fin de la 2^e année d'étude, les élèves ayant satisfait aux conditions posées par le règlement peuvent postuler le **diplôme supérieur de recherches et d'études politiques** accordé par le Comité de Direction de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et visé par le Ministre de l'Education nationale. Ce diplôme est délivré après la soutenance d'un mémoire.

Les élèves qui désirent présenter et soutenir une thèse de 3^e Cycle, mention « études politiques » auprès de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris (décret du 19 avril 1958), doivent nécessairement accomplir deux années d'études à Paris.

Les élèves qui désirent présenter et soutenir une thèse de 3^e Cycle, mention « science administrative » à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Grenoble (décret du

26 juin 1963), doivent nécessairement s'inscrire pendant deux ans en doctorat de spécialité dans cette faculté (voir ci-dessous). Les élèves qui entendent présenter et soutenir une thèse de 3^e Cycle à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Grenoble (décret du 7 décembre 1964) doivent remplir les mêmes conditions (voir ci-dessous).

II. — RATTACHEMENT A LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES (Décret du 26 juin 1963) Mention « Science-administrative ».

A) Conditions d'admission.

L'admission est prononcée par décision du Doyen de la Faculté, sur proposition de la commission compétente et sur avis du Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques. Elle a lieu sur titres. La licence ou un titre équivalent sont en principe requis; mais aucun diplôme n'y donne automatiquement droit.

La demande doit être adressée au Directeur de l'Institut avant le 15 octobre. Les candidats doivent fournir les mêmes pièces que celles exigées pour le 3^e Cycle de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (voir I).

B) Organisation des études.

La durée normale des études est de 2 années (15 octobre-30 juin), consécutives ou non.

La première année est consacrée à l'étude des aspects généraux de la spécialité. Elle implique la participation régulière à un séminaire hebdomadaire de science administrative. La 2^e année est consacrée à l'élaboration de la thèse de Doctorat de spécialité.

C) Programme de l'année universitaire 1965-66 (1^{re} année).

— **Séminaire de Science administrative** : sous la direction de MM. Pierre BOLLE, Lucien NIZARD et Charles ROIG (le phénomène de la régionalisation et les centres de décision).

Art. 2. — Epreuves orales.

a) Les étudiants de 3^e année (Section Service Public) qui poursuivent, parallèlement, des études de licence ès Sciences économiques, doivent obligatoirement présenter l'épreuve orale de Droit administratif sur la base du programme de 2^e année de licence en Droit.

b) Il est recommandé aux étudiants de 2^e année d'assister, dans toute la mesure du possible, à l'épreuve orale de commentaire de texte subie à l'une ou l'autre session par leurs camarades de 3^e année. Ils pourront ainsi se familiariser avec cette épreuve d'un type particulier.

II. — RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Art. 1^{er}. — La Bibliothèque de l'Institut d'Études Politiques est ouverte aux professeurs et assistants ainsi qu'aux élèves et stagiaires **inscrits** à l'Institut.

Ces derniers sont admis à fréquenter la Bibliothèque et le Centre de Documentation sur présentation de leur carte d'élève ou d'auditeur. En outre, ils remplissent une fiche où figure obligatoirement leur adresse. Tout changement d'adresse intervenant en cours d'année doit être signalé dans les 8 jours à la Bibliothèque.

Les personnes étrangères à l'Institut ne peuvent bénéficier du prêt qu'en prenant une carte d'auditeur ou en présentant une autorisation spéciale délivrée par la Direction de l'Institut, le Secrétariat général ou le Directeur de la Documentation.

Art. 2. — Les livres et revues comportent deux catégories : a) Les livres, cours et périodiques ayant une pastille jaune et les dossiers du journal « Le Monde » sont exclus du prêt. Ils ne peuvent être consultés qu'en salle de travail exclusivement. Cette réglementation est applicable à tous les usagers : professeurs, assistants et étudiants.

b) Le prêt à domicile des autres ouvrages est accordé pour 15 jours au maximum. Cette durée peut éventuellement être réduite pour certains ouvrages par décision du Directeur de la Documentation.

Les étudiants qui ne respectent pas cette limite voient leur nom inscrit sur une liste de rappel affichée dans le hall de l'Institut et à la Bibliothèque.

Si l'ouvrage n'est pas rapporté aussitôt, l'étudiant reçoit une première lettre de rappel à ses frais (timbre à rembourser). Une facture de l'ouvrage est jointe à la deuxième lettre de rappel.

Art. 3. — Le nombre de livres pouvant être simultanément empruntés ne doit pas dépasser 3 ouvrages. Aucun nouveau prêt n'est consenti à l'étudiant qui n'a pas rendu ses livres dans les délais prescrits.

Art. 4. — Pour éviter les fraudes, pertes et contestations, un volet de prêt est remis à l'étudiant pour chaque livre rendu.

Art. 5. — Le prêt est **strictement personnel**.

Art. 6. — Il est interdit de souligner et d'annoter, et évidemment de détériorer, de quelque manière que ce soit, les livres et les revues de la Bibliothèque. Des sanctions pouvant aller jusqu'à l'obligation de remplacer l'ouvrage peuvent être prises le cas échéant.

L'article 6 vise également les journaux mis à la disposition des étudiants en salle de travail.

**III. — MÉMOIRES SOUTENUS
A L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES**

Session de juin 1964 :

M. CHARVY Gérard : L'administration scolaire : le personnel administratif non enseignant.

M. PHILLIPS : La Grande-Bretagne face aux problèmes d'entrée dans le Marché Commun.

M. ROCHE Jean-Pierre : La déconcentration du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

Session d'octobre 1964 :

M. THEISEN : Les investissements américains dans les pays du Marché Commun.

M. VALLET : Les autoroutes dans le département de l'Isère.

M. MARTIN Gérard : Conditions du développement harmonisé entre agriculture d'alpage et tourisme : Auris-en-Oisans. Etude, test.

Mlle SOUCHON : L'aménagement du bas Rhône-Languedoc.

M. JUAN : Le problème de la sous-représentation urbaine au Conseil général de l'Isère et ses conséquences sur les investissements urbains.

M. GIVELET : Etude de sociologie rurale en Ardèche.

Mlle REVERDY : Le problème Kurde.

M. JULLIEN : Le rapatriement des Français d'Algérie et les problèmes de main-d'œuvre.

Session de juin 1965 :

MM. GRESSET et MONTGINOUX : L'industrie communautaire des papiers-cartons et la négociation Kennedy.

M. MINKA : La place de l'aide dans la stratégie occidentale en Afrique.

MM. MILLET et ROCHEREAU : La raffinerie de Feyzin.

M. NAGAPPANE : La réunification du Viet-Nam.

M. VIRMONT : Dans l'Allier, département de transition à mi-chemin de la prospérité; les difficultés de la renaissance économique de Commeny.

M. LEWIN : Essai sur le militant libertaire Louis Lecoin.

M. RAYMOND : L'organisation nouvelle des services extérieurs de l'Agriculture.

M. FREMAUX : Le financement des investissements énergétiques en France.

IV. — CONSEILS DE LECTURE

Il est évidemment difficile et arbitraire de dresser une liste des ouvrages qu'il convient de lire avant d'entrer à l'Institut (1). Le choix dépend, en fait, des conditions particulières aux études de chacun et seuls des conseils d'ordre individuel seraient vraiment valables. Les principales orientations à donner aux lectures de futurs élèves de l'Institut d'Études Politiques pourraient être les suivantes :

a) des livres de culture générale d'ordre historique tels que les volumes des plus récentes collections (comme l'Histoire des civilisations éditée aux Presses Universitaires, ou l'Histoire des relations internationales publiée sous la direction de M. Pierre RENOUVIN), ou des ouvrages de synthèse (par exemple : Bilan de l'Histoire de R. GROUSSET ou les grandes œuvres de la littérature politique de J.-J. CHEVALIER);

(1) Extrait du livret de l'Institut d'Études Politiques de Paris, 1964-65, p. 66.